AR Prefecture
082-218201317-20260907-2026_72-DE
Reçu le 11/09/2026
Publié le 11/09/2026

N° 2026 – 72

République Française

Département
Tarn-et-Garonne

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE MONTPEZAT - DE - QUERCY

Séance du 7 septembre 2026

Date de convocation
2 septembre 2026

Date d'affichage
2 septembre 2026

Nombre de Conseillers	
En exercice :	19
Présents :	17
Procurations :	02
Votants :	19

L'an deux mille vingt-six et le sept septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Gilles MACCARINI, Maire.

Présents : MM. Gilles MACCARINI, Eric LONGUEVILLE, Mme Laure BERROCAL, M. Stéphane FAU, Mme Sylvie ROUCHY, MM. Denis TAISANT, Serge LAYMOND, Mme Lydia DEFOSSE, M. Patrick FOURNIOLS, Mmes Laurence QUERCY, Céline COSME, Amélie GRANDMONTAGNE, Anaïs COUJEAN, Clémence ARHUIS, Christine DOUMENG, MM. Erick LEBRUN, Gérard MOUNIE.

Absents excusés : MM. Jean-François CADERAS, Joël MOURIAU.

Mme Sylvie ROUCHY a été élue secrétaire de séance.

M. Jean-François CADERAS a donné procuration à M. Stéphane FAU.
M. Joël MOURIAU a donné procuration à M. Serge LAYMOND.

M. Denis TAISANT a quitté la salle.

Objet : Règlements sur le Lotissement communal de la Barrière et conditions de vente.

Monsieur le Maire rappelle la réalisation du Lotissement communal de la Barrière comprenant 5 lots à bâtir. Les lots sont prêts à être vendus.
Des personnes ont envoyé leurs candidatures sur certains lots.

Au vu des décisions à prendre, Monsieur le Maire propose :

1 Dans le cas d'une pluralité de candidats sur un même terrain à ce jour (lot 2) et en l'absence de règlement voté, un tirage au sort sera réalisé par Monsieur le Maire, sous contrôle d'un huissier de justice, pour départager les candidats et attribuer le lot. Les honoraires de l'huissier de justice s'élèveront à 500 €, à charge de la Commune.
Suite à ce tirage au sort, les candidats non sélectionnés sur leur première intention, auront 7 jours pour se repositionner sur des lots restants (n° 3 et 4).

2 Les conditions d'attribution des lots ci-après :

- Fournir l'attestation de garantie d'une banque dans le délai d'un mois.
- Absence de conditions suspensives sur l'obtention d'un permis de construire pour la signature de l'acte (permis d'aménager obtenu le 27 janvier 2024).
- Frais de notaire à charge de l'acquéreur.

3 A l'issue des attributions en cours, une mise en publicité sera faite immédiatement pour les lots restants, avec le règlement d'attribution du premier arrivé, premier servi.

Publié le : 02/10/2026 08:59 (Europe/Paris)
Collectivité : Montpezat-de-Quercy
https://www.intramuros.org/montpezat-de-quercy/documents_administratifs/80894

. . . / . . .

AR Prefecture
082-218201317-20260907-2026_72-DE
Reçu le 11/09/2026
Publié le 11/09/2026

Après discussion, M. le Maire invite l'Assemblée à délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

Valide les propositions ci-dessus de son Président.

Les actes notariés seront signés chez M° LESSOULT, Notaire à Montpezat-de-Quercy.

Autorise Monsieur le Maire à signer les promesses de ventes et les actes notariés correspondants ainsi que tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Fait et publié à Montpezat-de-Quercy, le 10 septembre 2026.

Le Maire, La Secrétaire de séance,

Gilles MACCARINI. Sylvie ROUCHY.

Publié le : 02/10/2026 08:59 (Europe/Paris)
Collectivité : Montpezat-de-Quercy
https://www.intramuros.org/montpezat-de-quercy/documents_administratifs/80894